

# Maison des Associations

« Rue des Graveurs (derrière L'Église) 56200 La Gacilly »

(Fiche à remplir par tout demandeur et à retourner à la Mairie - BP 4 - 56204 La Gacilly)

→ ORGANISATEUR : .....

Nom : .....

Adresse : .....

N° Téléphone : .....

→ PERSONNE RESPONSABLE : .....

Nom : .....

Adresse : .....

N° Téléphone : .....

➤ MOTIF DE LA RESERVATION : .....

DATE ET DURÉE DE LOCATION : Le .....

De : ..... A .....

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUS : .....

SALLE RESERVÉE :

- Salle DIAPAGA
- Salle HOLLERSBACH
- Petite Salle

TARIF DE LOCATION :

| SALLE             | PRIX UNITAIRE GACILIENS | PRIX UNITAIRE PERSONNES EXTÉRIEURES | NOMBRE DE CRÉNEAUX | PRIX TOTAL |
|-------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------|
| SALLE DIAPARA     | 50.00 €                 | 100.00 €                            |                    |            |
| SALLE HOLLERSBACH | 50.00 €                 | 100.00 €                            |                    |            |
| TOTAL             |                         |                                     |                    |            |

- Il est interdit de fumer, d'organiser des repas, buffets ou vins d'honneur à l'intérieur du local.
- L'aménagement (installation des tables + chaises sont à la charge de l'organisateur)
- Le contrôle des entrées est à la charge et sous la responsabilité des utilisateurs.
- Toutes les dégradations sont à la charge des utilisateurs (une facture sera adressée en cas de dégâts causés à la salle et/ou matériel)
- Le nettoyage et le rangement sont demandés aux utilisateurs (dans le cas contraire, la mairie se réserve le droit de facturer les heures de ménage nécessaires à leur remise en état)

Un avis des sommes à payer vous sera adressé à l'issus de la manifestation.

Le règlement est à adresser au trésor public - rue de l'Hôtel de ville 56200 LA GACILLY

A LA GACILLY, Le .....

Bon pour accord

Signature